



Résiliation de contrat chez karis formation

Par nel23, le 27/08/2013 à 13:43

bonjour

je suis inscrite depuis fin avril chez karis formation donc j'ai dépassé le délai de 3 mois pour résilier mon contrat je viens quand même d'envoyé une lettre recommandé avec AR pour résilier mon contrat vu les post que j'ai pu lire sur le sujet je pense avoir une réponse négative de leur part mais j'espère avoir votre aide dans la suite du dossier merci d'avance

Par nel23, le 27/08/2013 à 13:46

j'ai expliqué sur la lettre qu'étant sans emploi a l'inscription de la formation je l'étais toujours et vu le prix de la formation plus le prix des kits qu'ils faut acheté pour passer l'examen je ne pouvait pas continuer car je suis dans l'incapacité de payé de telle somme